

Bourges, ville facile à vivre

23 JUIN 2025

Avis rendu par l'Assemblée citoyenne de Bourges



BOURGES, VILLE FACILE À VIVRE



#1 s'informer & découvrir

Communication &
information publique



#2 (s')intégrer & s'adapter

Inclusion & solidarité



#3 se déplacer & arpenter

Mobilité & réhabilitation
urbaine

SOMMAIRE



Rappel de la saisine

p. 1

Méthodologie de l'avis

p. 2

#1 : Bourges, ville facile à vivre : s'informer et découvrir

p. 3

#2 : Bourges, ville facile à vivre : (s')intégrer et s'adapter

p. 8

#3 : Bourges, ville facile à vivre : déambuler et arpenter

p. 14

Et donc ...

p. 18

Annexe - Compte-rendu des rencontres

p. 19



L'Assemblée Citoyenne (AC), volonté de la municipalité de répondre à la **nécessité d'une démocratie vivante**, s'inscrit dans une démarche à plus long terme qui doit permettre de **renouer avec l'effort de démocratisation de l'action publique**.

L'AC a vu le jour le **15 septembre 2021 à Bourges**. Elle a rendu **5 avis en 4 ans** et a ainsi acquis une certaine maturité et nous l'espérons, une légitimité.

Le **17 octobre 2024**, le Maire de Bourges, Yann Galut, a installé une assemblée partiellement renouvelée. Elle se compose aujourd'hui de **46 membres**, 21 femmes, 25 hommes, **de tous les quartiers de Bourges, de tous les âges** (de 24 ans à 83 ans) **et de les tous milieux socio-professionnels**. A cette même occasion, l'Assemblée citoyenne a été saisie par M. le Maire sur la question suivante :



« Bourges, ville facile à vivre »*

Depuis 2020, la municipalité a inscrit et réalisé diverses actions visant à faire de Bourges une ville qui permet à chacun de s'y sentir pleinement intégré, pour une cité plus solidaire. Il s'agit par cette saisine de faire travailler l'Assemblée Citoyenne sur les modalités d'une ville accueillante pour toutes et tous. L'Assemblée Citoyenne pourra faire, à partir d'une cartographie des actions existantes, des propositions d'amélioration pour rendre la ville de Bourges plus inclusive, une ville pour toutes et tous. Elle pourra notamment réfléchir sur les thématiques suivantes :

- **L'inclusion**
- **La mobilité**
- **La réhabilitation urbaine**
- **La solidarité**
- **L'information / communication publique**

Cette liste n'est pas exhaustive, d'autres questionnements pourront être posés en fonction de votre expertise d'usage et de vos souhaits. L'Assemblée citoyenne définira son mode de travail, de concertation, d'auditions et de visites.

Cette saisine pourrait être travaillée avec l'aide des services de la ville, du CCAS et des services de l'agglomération concernés. Une enquête pourra être menée auprès des habitants.

**Nommée ainsi d'un commun accord par les membres de l'Assemblée citoyenne.*

MÉTHODE ET CHOIX :

Les membres de l'AC unanimement engagés dans un esprit d'intérêt général, ont travaillé depuis le 17 octobre 2024 sur cette nouvelle saisine. Leur souhait a été que leurs travaux dans cet avis soient intégrés aux réflexions des élus municipaux et des services de la ville.

La démarche a été de regrouper les thématiques similaires pour travailler 3 grands axes de réflexions :

- Information et communication publique
- Solidarité & inclusion
- Accessibilité, mobilité & réhabilitation urbaine

Afin de réfléchir sur ces sujets qui sont vastes et complexes, pour chaque axe l'AC est partie de l'existant : des supports écrits, des rencontres d'experts pour travailler sur les constats et réaliser un diagnostic. A partir de ces constats, des propositions d'amélioration ou de nouveaux projets ont été émis.

Ces derniers mois l'AC a :

[Participé] à 13 ateliers qui ont permis d'affiner progressivement l'avis rendu. Lors de ces séances, les membres ont examiné chaque sujet à la fois du point de vue citoyen et du point de vue des services en responsabilité des thématiques évoquées.

[Rencontré] :

- le **service mutualisé de la communication** (Ville de Bourges, CCAS, Bourges Plus) - Nicolas VARIN, Directeur et Lauren MOUREY, Community Manager
- l'**Office de Tourisme, Bourges Berry Toursime** – Ludovic AZUAR, Directeur
- **Territoire Zéro chômeur** – SUBTIL Marie-Laure, Responsable du dispositif
- **Imanis** – Hélène WACHÉ, Coordinatrice
- le **CCAS** - Guillaume DEFOUGERE, Directeur et Ambre GREGOIRE, Chargée d'appui à la gestion des projets
- la **Cellule Etude de Bourges Plus** – Gilles COIGNAC, Coordinateur et Claire DEDUIT, Chargée de mission accessibilité



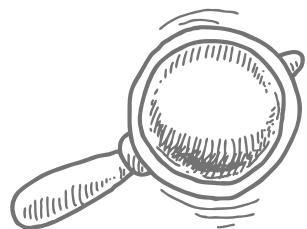
L'avis se compose de 3 grands axes :

- **Information & communication publique à Bourges ville facile à vivre : s'informer et découvrir**
- **Solidarité & inclusion à Bourges ville facile à vivre : (s')intégrer et s'adapter**
- **Mobilité & réhabilitation urbaine à Bourges ville facile à vivre : se déplacer et arpenter**



Supports papier

Ville de Bourges, Agglomération Bourges Plus, CCAS, Office de tourisme ...
Où peut-on les trouver ? Qui en est l'auteur ?



COMMUNICATION & INFORMATION PUBLIQUES :
Etude des divers supports de communication écrits et numériques.

Définition

Site internet

Démarches administratives, actualités municipales, informations pratiques etc.
Accessible à tous ? Pratique ? Ergonomique ?

Facebook, Instagram, X (anc. Twitter), Tik-Tok et LinkedIn.
Proximité et rapidité de l'information. Chacun y trouve son compte.

Réseaux-sociaux

#1
BOURGES, VILLE FACILE A VIVRE:
S'INFORMER & DÉCOUVRIR

Constats

Une multiplicité de supports de communication, parfois difficiles à identifier qui conduit au sentiment de perte d'informations.

Le besoin d'une communication claire qui s'adapte et s'adresse à tous les publics quel que soit le support.

Enjeux



Les enjeux : Une communication qui s'adapte et s'adresse à tous les publics pour une **information claire, partagée et identifiée, quel que soit le support**. Jamais au cours de l'histoire les habitants n'ont eu autant de sources d'informations. Il existe aujourd'hui une **diversité de supports** : papier, affichage, conférence, tables rondes, rencontres, internet, réseaux sociaux.

Néanmoins le **sentiment du manque d'information** chez une partie des citoyens se perpétue. Ce sentiment est également partagé par les membres de l'AC. Il paraît donc nécessaire de **poursuivre les efforts et d'évaluer les différents supports de communication**. Les membres de l'AC ont défini des critères (**intuitivité, attractivité, clarté, diffusion, cohérence entre les différents supports, accessibilité, traçabilité, ergonomie, expérience utilisateurs**) pour procéder à l'évaluation de trois supports de communication : les supports papier, le site internet et les réseaux sociaux.

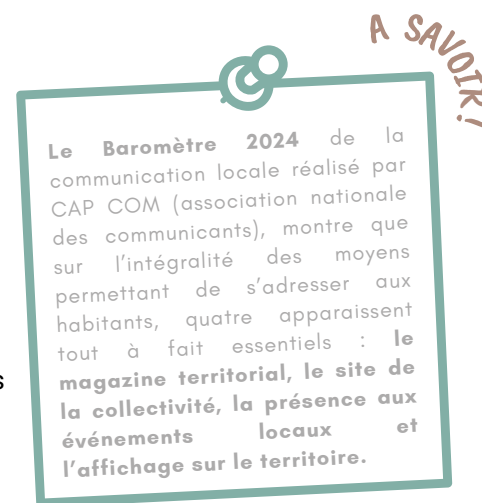
De quoi parle-t-on ? Les supports papier

Les échanges lors des ateliers ont permis de recenser et d'étudier la diversité de supports écrits réalisés par la Ville de Bourges, le CCAS, Bourges Plus ou encore l'Office de Tourisme. **Une trentaine de supports écrits** comprenant des brochures, magazines, livrets d'information, plans, flyers, programmes d'événements, affichage public, etc. ont été analysés. Un entretien avec la direction de la communication a montré que la ville et la communauté d'agglomération disposent d'une véritable agence de communication.

Les constats et questionnements : De nombreux supports. **Mais qu'en est-il en termes d'accessibilité et de clarté ?** Il paraît parfois difficile pour les habitants de s'y retrouver dans cette masse informationnelle.

- Où peut-on trouver ces supports papiers, en dehors de ceux distribués dans les boîtes aux lettres ?
- Qui en est l'auteur ? L'identification de la structure à l'origine du support n'est pas toujours évidente.

A contrario, les **magazines de la ville et de la communauté d'agglomération sont les supports les mieux notés** par les membres de l'AC. L'information est claire, le support est accessible à tous les publics car distribué chez les habitants. Le magazine "En Com'1" dispose d'une page FALC (Facile à lire et à comprendre), qui permet de rendre l'information plus simple, utile à tout le monde, notamment aux personnes en situation de handicap, dyslexiques, âgées ou encore maîtrisant mal la langue française. Le contenu de ces supports est varié et recense les informations pratiques.



Les propositions :

- Proposer une page FALC (Facile à lire et à comprendre) dans les Nouvelles de Bourges
- Créer un annuaire de la communication dans les Nouvelles de Bourges qui recense les différents supports d'informations existants et les lieux où ils sont disponibles.
- Travailler sur une meilleure intégration des panneaux d'affichages publics dans le paysage urbain.



De quoi parle-t-on ? Le site internet de la Ville de Bourges

La communication numérique est devenue incontournable. **Aujourd'hui environ 9 français sur 10 font leurs démarches administratives en ligne et 75% des français lisent les actualités en ligne.** Avec la transformation numérique et les obligations légales (comme l'accessibilité numérique), les sites internet sont devenus incontournables pour les collectivités. Bourges, comme 100% des communes de + de 50.000 habitants dispose d'un site internet. Il permet de réaliser des démarches administratives en ligne, de s'informer sur l'actualité municipale, les services municipaux et les établissements publics. **Mais, encore faut-il s'y retrouver !**

Les constats et questionnements : Un site internet dense, où il n'est pas toujours facile de trouver les informations recherchées. On note par exemple : un manque d'informations claires sur les horaires d'ouverture des services municipaux ou encore des pages qui, pour certaines, ne sont pas à jour et une actualité qui ne l'est pas toujours. Le site a **perdu en attractivité** et est **vieillissant**. En termes d'accessibilité, les possibilités sont réduites : manque d'audio description, pas de format pour les malvoyants ou les daltoniens. En France, 65 à 75% des utilisateurs privilégient l'accès au site web via leur téléphone plutôt que leur ordinateur. Or le site internet manque d'accessibilité sur le téléphone portable. On y constate une lisibilité réduite.



Les propositions :

- **Créer un bandeau « accessibilité »** pour changer le mode de lecture (daltonien et malvoyant).
- **Réorganiser les onglets du site internet** pour une meilleure ergonomie,
- **Indiquer la date de publication** sur les articles et les photos pour une meilleure traçabilité des informations,
- **Moderniser le site internet** par le biais d'une nouvelle charte graphique,
- **Rendre accessible et adaptable le site internet** à tous les devices : tablettes, smartphones, etc. (« responsive design »)
- **Créer un onglet « annuaire »** dans lequel on retrouve tous les liens des sites internet (Sortir à Bourges, BCEC, Office de tourisme, etc.), réseaux sociaux et l'ensemble des publications associés à la Ville de Bourges,
- **Insérer un Chatbot** pour une recherche plus facile et directe des informations,
- **Mettre en place une boîte à idée numérique** pour que les citoyens aient la possibilité de s'exprimer sur des grandes thématiques prédéfinies (culture, aménagement, sport etc.) et permettre un meilleur traitement de l'information par les services municipaux.

A SAVOIR !

Le Baromètre du Numérique organisé par JVS-Mairistem et Citopia révèle que **67% des administrés utilisent le site internet de la collectivité pour s'informer.** C'est un outil incontournable devenu le projet numérique n°1 des collectivités interrogées.

De quoi parle-t-on ? Les réseaux sociaux

Tout comme les magazines municipaux et communautaires, les réunions publiques ou le site internet, les réseaux sociaux sont devenus des **canaux de communication à part entière**. Les réseaux sociaux sont également le **support de communication privilégié chez les plus jeunes**. Selon les chiffres de 2022, 62% des moins de 25 ans s'informent via les réseaux sociaux. Il est donc indispensable pour les collectivités d'y être présentes. La Ville de Bourges en compte 5 : Facebook, Instagram, X (anc. Twitter), Tik-Tok et LinkedIn.



Les constats et questionnements : Facebook et Instagram étant les réseaux les plus plébiscités (localement aussi) et regroupant toutes les tranches d'âges, l'analyse porte exclusivement sur ces deux supports. L'appréciation des membres de l'AC est plutôt

positive sur l'utilisation des réseaux et leur activité foisonnante. La page Facebook de la Ville de Bourges permet un accès direct à l'actualité. Toutefois, on note l'existence d'une **multitude de pages dont peu de personnes ont connaissance**. Outre la page officielle qui est identifiable et identifiée, d'autres pages dédiées aux différents services municipaux le sont peu ou pas du tout. Il y a parfois une difficulté à s'y retrouver et à savoir quelle information est officielle.

En ce qui concerne Instagram, on note une **évolution dans le type d'information**. Il ne s'agit plus seulement d'un espace de repartage de photos. On y retrouve désormais toute **l'actualité et l'information municipale** dans le respect des codes du réseau social.



Les propositions :

- **Créer des liens entre la page officielle Ville de Bourges et les différentes pages FB des services municipaux** pour permettre une meilleure identification,
- **Créer un lien entre le site internet et la page FB de la ville,**
- **Créer une newsletter Ville de Bourges / Agglomération Bourges Plus / CCAS** regroupant l'actualité, les informations importantes et les sorties.



Les membres de l'Assemblée citoyenne constatent que la **refonte du site est à prioriser** au vu des principaux enjeux de cet **axe #1 : s'informer et découvrir**.

Les éléments indispensables pour cette refonte sont :

- **La création d'un bandeau « accessibilité »** pour changer le mode de lecture (daltonien, malvoyant, FALC),
- **La réorganisation des onglets** pour une meilleure ergonomie,
- **L'adaptation du site internet** sur les versions mobiles et tablettes,
- **La création d'un annuaire** qui regroupe tous les sites et réseaux sociaux associés à la Ville de Bourges (BCEC 28, Sortir à Bourges, Office de Tourisme, Page FB, Instagram, etc.).

La modernisation graphique pourra intervenir dans un deuxième temps. L'échéance de l'année 2028, année du titre de Capitale européenne de la Culture, oblige à la refonte du site internet.

Les membres ont tenu à signaler la prise en compte d'une de leurs préconisations (**création d'une identité visuelle spécifique pour les publications numériques concernant « Sortir à Bourges »**) par la Ville de Bourges. Cela permet une identification claire et accessible de l'information et répond à l'enjeu premier de cette saisine : **Bourges, ville facile à vivre**.



Lien social

Alimentation

Comment sensibiliser et garantir l'accès au "bien manger" ? Une alimentation éco-responsable et zéro déchet.

Facteur d'ancrage et de bien être.
Vecteur d'inclusion et d'engagement.

Source de sécurité, d'indépendance et d'insertion. Vecteur d'équilibre. La ville a-t-elle un rôle à jouer ?

Emploi

2
BOURGES, VILLE FACILE :
(S')INTÉGRER & S' ADAPTER

Constats

Comment favoriser le vivre ensemble et la mixité ? Quel peut être le rôle de la collectivité en termes de soutien et d'actions solidaires ?

Enjeux

INCLUSION ET SOLIDARITÉ

Questions d'égalité et d'équité en rapport avec des éléments essentiels de la vie (alimentation, emploi et lien social)

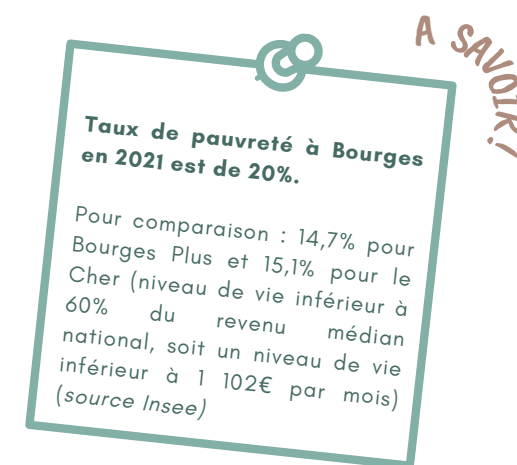
Nécessité de prendre en compte la diversité des publics. Tous les citoyens sont concernés par le "vivre ensemble".

Définition

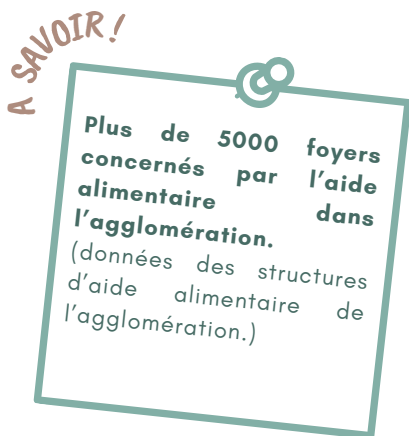


Les enjeux : Les notions d'inclusion et de solidarité convoquent l'**attention aux plus fragiles, aux personnes seules ou isolées, aux publics précaires**. On pense aux questions d'égalité, d'équité en rapport avec des **éléments essentiels de la vie quotidienne comme l'alimentation, l'accès à l'emploi, le logement ou encore les liens sociaux**. Comment favoriser le vivre ensemble et la mixité ? Par quels biais ? Quel peut être le rôle de la collectivité en termes de soutien et d'actions solidaires ?

On recense de **nombreux acteurs pour répondre aux problématiques liées à l'alimentation, à la solidarité et à l'emploi**. Le CCAS, les fermes urbaines, les associations, les structures d'accueil, Territoire Zéro chômeur, pour ne citer qu'eux, travaillent à répondre aux enjeux d'insertion, de sécurité alimentaire, de lutte contre la précarité et du bien vivre ensemble.



De quoi parle-t-on ? L'alimentation



Lorsque l'on évoque la thématique de l'alimentation, on pense au **pouvoir d'achat**. L'accès aux matières premières et à quel prix ? La qualité doit-elle engendrer des disparités dans l'accès à une alimentation saine, diversifiée et de saison ? Une alimentation de qualité pour tous, telle serait une ville facile à vivre. L'alimentation renvoie également à la problématique du **gaspillage et à la préservation des ressources**. Il s'agit de **sensibiliser les citoyens** par l'intermédiaire des plus jeunes au sein des établissements scolaires (cantines) à une alimentation responsable et de qualité. Il s'agit pour cela de **mobiliser les acteurs du territoire** (producteurs locaux, CCAS, associations, écoles) autour **d'actions solidaires et ludiques** (distribution de denrées, campagne de sensibilisation, plan de lutte contre la précarité alimentaire) **destinées à tous les publics** (jeunes, étudiants, familles, personnes marginalisées, isolées, âgées).

Dans un contexte de précarité croissante, il s'agit de travailler à rendre accessible et sans condition l'un des éléments essentiels de notre vie quotidienne : l'alimentation.

Les constats et questionnements : Il existe différentes structures dédiées à l'aide alimentaire (épiceries sociales, le CCAS ou encore les associations locales et relais nationaux) sur le territoire Berruyer, destinés aux publics les plus précaires. Ces structures multiplient les modes de distribution pour garantir une meilleure accessibilité (livraison à domicile, maraudes, plages d'ouverture élargies). **Mais qu'en est-il de la sécurité alimentaire pour tous ?** Quel est le rôle la ville de Bourges dans l'accompagnement à la sécurité alimentaire, la lutte contre le gaspillage alimentaire et pour la préservation des ressources ?

Les propositions :



A destination des plus jeunes, en les intégrant dans les projets pédagogiques des centres de loisirs et accueils périscolaires :

- Activités découverte des produits locaux
- Activités jardin dans les Marais
- Activités apprendre à cuisiner
- Ateliers zéro déchets
- Création de jardins dans les écoles

A destination des publics précaires en accompagnement et soutien des actions du CCAS et des associations caritatives berruyères :

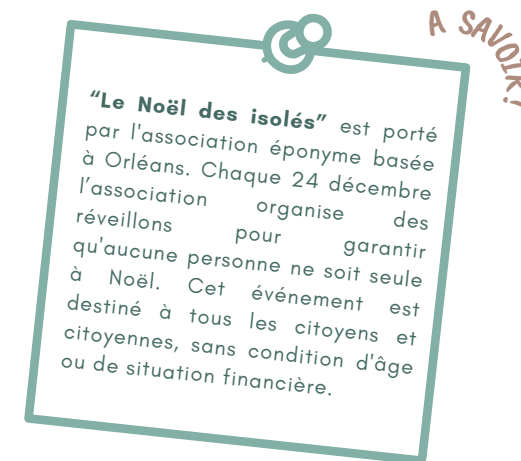
- Mettre en place des Frigos solidaires
- Favoriser l'accès aux structures d'aide alimentaire (campagne sur l'offre existante, repérage des publics dans le besoin)
- Organiser des banquets solidaires (ex : "Noël des isolés du Loiret", Le Recho)

A destination de tous les publics :

- Créer une campagne de prévention (consommation locale, anti-gaspillage)
- Développer les jardins partagés
- Organiser des ateliers de cuisine



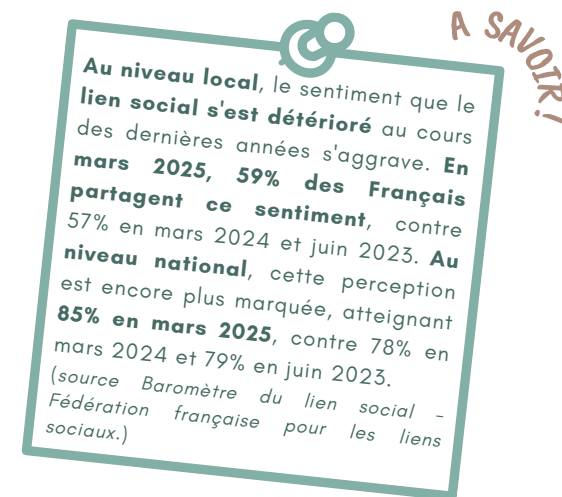
Ces propositions peuvent être soutenues par la collectivité qui devra les intégrer dans les politiques publiques de ses services.



De quoi parle-t-on ? Le lien social

La ville de Bourges, comme la plupart des autres collectivités locales de cette taille, agit grandement envers divers publics (familles, personnes âgées, enfants, personnes isolées etc.) et **participe directement ou indirectement à la cohésion sociale** de son territoire, par le biais de ses compétences (écoles, sport, culture, santé, vie associative etc.). Outre la collectivité, les **citoyens eux-mêmes ont un rôle à jouer dans le développement de leurs interactions sociales**. Quel que soit l'âge ou la catégorie socio-professionnelle à laquelle on appartient, les portes d'entrée sont multiples : travail, loisirs, engagement associatif, vie de quartier ou encore école.

Les constats et questionnements : **Facteur d'ancrage et d'inclusion chez les citoyens**, les relations sociales s'avèrent essentielles pour favoriser le bien-être, allant de pair avec le sentiment de **sécurité et d'appartenance**. On constate donc un intérêt pour les collectivités à mener des politiques publiques permettant la cohésion sociale. Le développement des initiatives citoyennes marque le **besoin d'accroître le lien social chez les habitants**. Et notre ville n'en fait pas exception. Comment favoriser l'inclusion des habitants (anciens et nouveaux) dans leur ville ? Comment permettre l'engagement citoyen ? Quel accès aux services et structures concernés ?



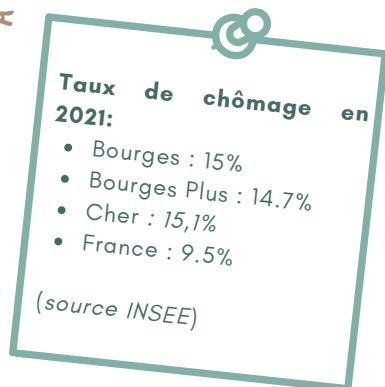
Les propositions :



- **Créer des espaces et des événements de convivialité** (Place de vie ex : Place Cujas, apéro urbain, découverte de la ville, événements sportifs et culturels) dans tous les quartiers,
- **Communiquer sur les services municipaux qui favorisent le lien social** : associations de quartier / dispositifs de participation citoyenne / fête de quartier / "Bourges vie nouvelle",
- **Développer les compétences du dispositif "Bourges vie nouvelle"** : imaginer des actions en faveur du lien social (pour les nouveaux et anciens habitants),
- **Mettre en place un guichet ou numéro de téléphone unique** sur cette thématique,
- **Mettre en place une coordination des acteurs du lien social** (comme pour l'alimentation) pilotée par la ville (ou le CCAS).

De quoi parle-t-on ? L'emploi

A SAVOIR !



L'emploi fait partie des préoccupations des Français. Il ne s'agit pas simplement d'une activité professionnelle en elle-même mais de tout ce qu'elle représente : **la sécurité, la pérennité, une source de développement personnel, d'indépendance et de lien social**. L'emploi est un **vecteur d'équilibre**. Se pose également la question des compétences et le besoin d'une offre d'études supérieures et de formation à Bourges.

Les constats et questionnements : L'accompagnement des citoyens pour trouver du travail constitue un enjeu. Néanmoins, après une cartographie des offres présentes sur le territoire, on constate la présence de nombreuses structures concourant à cette tâche. Après des entretiens avec deux d'entre elles (Imanis et Territoire Zéro chômeur) il paraît important de souligner les liens étroits entre les structures. Comment favoriser l'accès à l'emploi ? Les collectivités locales peuvent être des intermédiaires ou des relais entre les services de l'état, les structures d'aide à l'emploi et les entreprises.

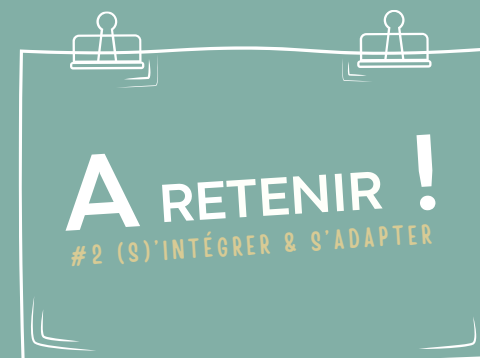
Le développement des filières d'enseignement supérieur et/ou de formation est également un axe de réflexion. La coordination entre les filières d'études/formations et les entreprises berruyères est essentielle pour permettre aux jeunes diplômés de trouver des offres d'emploi cohérentes et de rester sur le territoire.

Les propositions :

- Créer un annuaire des structures d'insertion par l'emploi
- Revoir la coordination et l'organisation de Job dating
- Favoriser l'implantation d'entreprises en lien avec l'offre d'études et formations
- Diffuser des offres de travail via les supports de communication de la Ville de Bourges

A SAVOIR !

Bourges Plus s'attache à **développer et valoriser les filières à enjeux**, notamment par la création d'un Campus et d'un dispositif de coopération entre les filières d'études et les entreprises du territoire. Sur l'année 24-25 on compte **5000 étudiants à Bourges** répartis dans 27 établissements. (source Guide l'étudiant - Bourges Plus).

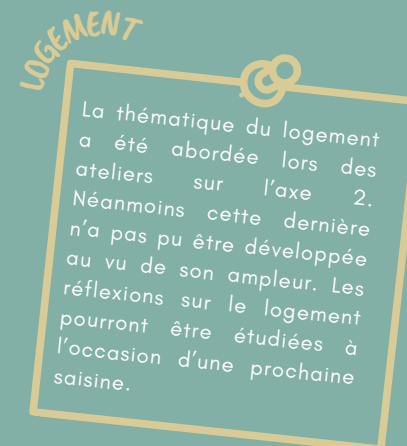


Les membres de l'Assemblée citoyenne constatent que l'accompagnement à la sécurité alimentaire et le développement du sentiment d'appartenance sont des points à prioriser au vu des principaux enjeux de cet **axe #2 : (s)'intégrer et s'adapter**.

Pour rendre la ville facile à **(s)'intégrer et s'adapter**, nous proposons de :

- Mettre en place des activités de sensibilisation et d'apprentissage pour tous les citoyens et citoyennes.
- Créer des espaces et des événements de convivialité (Place de vie ex : Place Cujas, apéro urbain, découverte de la ville, événements sportifs et culturels) dans tous les quartiers.

La mise en œuvre de l'accompagnement à la sécurité alimentaire et le développement du sentiment d'appartenance pour tous ne pourra être réelle sans le soutien des divers acteurs du territoire : collectivités, associations, institutions publiques, producteurs et les citoyens et citoyennes.



Mobilité

L'accès aux transports en commun, leur gratuité, la diversité des modes de déplacement (bus, vélo, marche, fauteuil, poussette). Un partage harmonieux.



Moderniser la ville tout en préservant son patrimoine historique et son environnement. Gestion des bâtiments publics, sécurité, mise en conformité.

Réhabilitation urbaine

3 BOURGES, VILLE FACILE : SE DÉPLACER & ARPENTER



Constats

MOBILITÉ & RÉHABILITATION URBAINE

Divers aspects : les transports, les bâtiments, les espaces publics. Une politique transversale est essentielle.

Définition

Des transports adaptés, des espaces publics rénovés en tenant compte de la diversité des publics et de leurs modes de déplacements.

Une ville où tout le monde a sa place. Accessibilité et mobilité pour tous et dans tous les quartiers, en tenant compte des enjeux environnementaux.

Enjeux



#3 BOURGES VILLE FACILE À VIVRE : SE DÉPLACER & ARPENTER



Les enjeux : Une ville facile à vivre est une ville où tout le monde a et trouve sa place (à tous les âges, les berruyers ou les gens de passage, les personnes à mobilité réduite, les personnes porteuses de handicaps, les personnes isolées, les familles, etc.). Il doit être possible de se déplacer le plus facilement, avec fluidité et en toute sécurité quel que soit le mode de transport. Cette question doit être comprise sur l'ensemble de la ville de Bourges, à savoir tous les quartiers. Il faut privilégier les réhabilitations des bâtiments, les comblements des espaces libres qui pourraient faire l'objet d'aménagements, tout en prenant compte des enjeux écologiques.

L'accessibilité urbaine concerne divers aspects tels que les transports, les bâtiments et les espaces publics. C'est pourquoi la problématique de l'accessibilité est transversale pour tendre vers une ville où il est facile de déambuler et de l'arpenter.



De quoi parle-t-on ? La réhabilitation urbaine

Elle repose sur plusieurs principes : rénover les bâtiments anciens, optimiser l'espace urbain (choix de revêtement, respect des normes d'accessibilité), assurer une meilleure efficacité énergétique et promouvoir une ville plus écologique, durable et vivable. C'est également la question d'un accès équitable pour tous les citoyens, à toutes les infrastructures publiques (écoles, équipements sportifs, culturels, mairies etc.) par leur mise en conformité.

Il s'agit de moderniser la ville tout en préservant son patrimoine historique, son environnement et en veillant aux possibilités d'accès pour tous les citoyens.

Les constats et questionnements : La responsabilité de la collectivité dans cette transformation est essentielle pour la gestion des bâtiments publics, la sécurité, la mise en conformité avec la réglementation et l'accès aux aides financières. En revanche, pour le bâti privé, son rôle est limité. Lorsqu'il s'agit de rénovation de l'espace public, on constate l'augmentation de l'utilisation de revêtement plat, d'une diminution des ruptures entre trottoir et voirie ou encore l'apparition de mobilier urbain adapté à tous les publics (ex : parvis de l'Hôtel de Ville, Place Cujas, Rue Coursarlon). La réhabilitation urbaine est un défi constant et onéreux, nécessitant une harmonie des solutions afin d'éviter les conflits entre les différents besoins.

Les propositions :

- **Garantir une égalité des équipements et aménagements publics** dans tous les quartiers et pour tous les publics,
- **Assurer un entretien uniforme** pour éviter les disparités.
- **Recenser les espaces urbains à rénover et les cartographier** via le service communautaire du SIG (Systèmes d'informations graphiques),
- **Mettre en place un plan global de mobilier urbain** (ex : plan bancs, aires de jeux, etc.).



A SAVOIR !



L'Aménagement des arrêts de bus pour les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite fait partie des actions du Plan de déplacements urbains de l'Agglomération (PDU). **En mars 2025 on compte 440 arrêts de bus accessibles (PMR) pour un total de 612, soit 72%.**

(source Plan de déplacements urbains de l'Agglomération (PDU))

L'accès aux transports en commun, leur gratuité, la diversité des modes de déplacement (bus, vélo, marche, fauteuil, poussette), l'aménagement urbain et la gestion des conflits d'usage (pistes cyclables, livraison). Elle vise à assurer un **partage harmonieux de la voirie, une accessibilité améliorée et une qualité de déplacements optimale.**

Les constats et questionnements : La gestion de la mobilité pour tous relève des compétences de la ville et de l'agglomération, ce qui justifie **l'implication des collectivités dans son organisation**. Cela concerne la création de transports adaptés pour les personnes porteuses de handicap : bus à plateforme basse, alertes sonores et tactiles sur les feux tricolores, sécurisation des passages piétons par la présence de bandes podotactiles. On constate le développement du covoiturage via la mise en place d'une application (Karos en 2024). Néanmoins comme le démontre le « **Baromètre des villes marchâbles** » paru en 2024, Bourges n'est pas très bonne élève et se classe en E « **plutôt défavorable** ». Présence de nombreuses ruptures, qui rendent peu sécurisés les déplacements piétons. **La cohabitation** entre bus, vélo, piéton, trottinette et voiture **peut s'avérer chaotique et dangereuse** lorsqu'elle n'est pas organisée sur la voirie.

Les propositions :

- **Sensibiliser à la sécurité routière et à l'abaissement de la vitesse** en ville dans les zones dites « sensibles » (écoles, zones résidentielles, etc.),
- **Réduire la place de la voiture** en favorisant des alternatives (parking relais, opérations saisonnières « Voiture au garage », « Place à la mobilité douce »),
- **Identifier les secteurs piéton** et amélioration de leurs liaisons,
- **Cartographier les parcours de mobilité** pour les rendre accessibles à tous avec un équilibre entre préservation du patrimoine et adaptations nécessaires,
- **Intégrer les pistes cyclables et les trottoirs** dans une approche globale, tout en évitant les conflits d'usage entre automobilistes et piétons,
- **Intégrer intelligemment le stationnement** pour éviter les ruptures de mobilité (ex : créer des petits parkings à proximité des habitations lorsque cela est possible, pour éviter le stationnement sur voirie ou trottoir).





Pour rendre la ville facile à **se déplacer et arpenter**, l'amélioration de l'accessibilité urbaine doit reposer sur une démarche globale mêlant sécurité, mobilité et adaptation des infrastructures.

Les contraintes budgétaires et patrimoniales imposent une **approche progressive** par le biais de solutions innovantes et une **participation citoyenne** qui peuvent permettre d'optimiser les transformations urbaines.

Ces mesures **concernent tous les citoyens**, avec une attention particulière aux personnes à mobilité réduite, enfants, familles etc. et devront être menées en **collaboration avec différents partenaires publics** (écoles, services de sécurité, services municipaux et communautaires : SIG, communication).

Et donc ?

La mise en œuvre des préconisations nécessite la mobilisation commune des acteurs du territoire : associations, entreprises, collectivités, citoyens et citoyennes, pour une efficacité réelle.

L'accessibilité est au cœur des préoccupations pour l'année 2028. N'avons-nous pas intérêt à expérimenter dès maintenant les préconisations rendues par les membres de l'AC pour continuer à faire de Bourges une ville facile à vivre ?

Les membres de l'AC souhaitent que leurs travaux soient intégrés aux réflexions des élus municipaux et des services de la ville. Pour autant ils sont conscients de l'impact budgétaire de ces propositions, dans un contexte difficile pour les finances publiques.



Les membres de l'AC souhaitent proposer à l'ensemble des Berruyers et Berruyères un « contrat d'engagement et de participation citoyens »*

Les actions d'initiatives citoyennes peuvent prendre diverses formes :

- organisation de journées nettoyage dans sa rue ou son quartier,
- création de boîtes à dons,
- organisation de repas partagé,
- etc.

Les portes d'entrées sont nombreuses : associations, Ruche de quartier de la Ville de Bourges. Il s'agit avant tout d'**œuvrer dans l'intérêt collectif et prendre part à la vie de sa ville.**

A SAVOIR !



L'attractivité de Bourges et du Cher en vue de Bourges 2028 repose sur trois axes d'amélioration touristique :
Les hébergements, avec un besoin d'élargir l'offre, notamment en hôtels haut de gamme et auberges de jeunesse. **La restauration**, qui doit se diversifier pour mieux répondre aux attentes des visiteurs. **L'accessibilité**, à renforcer via de meilleures infrastructures de transport.
a savoir !

*S'engager pour Bourges dans des actions d'intérêt général

ANNEXE - COMPTE-RENDU DES RENCONTRES

SOMMAIRE :

Service mutualisé de la communication - Ville de Bourges, CCAS, Bourges Plus	p. 1
Office de Tourisme, Bourges Berry Toursime, AD2T	p. 3
Territoire Zéro chômeur	p. 4
Imanis	p. 6
CCAS	p. 10
Cellule Etude de Bourges Plus	p. 11

Présentation du service communication :

Le rôle du service communication est d'informer la population au sens large, en étant à la fois précis et transparente. L'enjeu est d'avoir une information de qualité et d'être compris par tous. C'est un exercice compliqué.

Une communication pour toutes et tous : Pour y parvenir, il existe désormais à la demande de la présidente de l'agglomération, Irène FELIX, une page écrite en FALC dans le magazine de l'agglomération « En com'1 ». Ce magazine paraît 6 fois par an et est distribué dans toutes les boîtes aux lettres des 17 communes de l'agglomération. Cette page est écrite par le GEDHIF.

Relayer la parole des services : Au-delà d'être compris par tous, le service doit relayer la parole des divers services des trois collectivités (CCAS, Ville de Bourges et Agglomération Bourges Plus). Cet exercice est complexe car en fonction des actions des services on ne s'adresse pas au même public et pas avec les mêmes supports.

Les multiples sources d'information : Le lien émetteur/récepteur a évolué au cours des siècles. Au 19ème siècle, lorsqu'une loi est promulguée, c'est le député qui en informe les citoyens à son retour dans sa circonscription. Aujourd'hui ce sont les citoyens qui parfois informent le député car ils ont eu l'information par une autre source. Jamais au cours de l'histoire les habitants n'ont eu autant de sources d'informations. Il existe aujourd'hui une diversité de supports : papier, affichage, conférence, tables rondes, rencontres, réseaux sociaux. Et malgré cela, on reste confronté à des gens qui nous disent « nous ne sommes pas au courant ».

Pour que cette information soit la mieux diffusée, nous disposons :

- Du journal municipal « Les nouvelles de Bourges » diffusé à 40 000 exemplaires, distribué dans toutes les boîtes aux lettres par le groupe La Poste (marché public). 11 numéros/an,
- Le magazine de l'Agglo « En com'1 » distribué dans toutes les boîtes aux lettres par le groupe La Poste (marché public). 6 numéros/an.
- Supports écrits que l'on retrouve dans les établissements publics : médiathèque, bibliothèques, centres sociaux, mairie, mairies-annexes, équipements sportifs.

Diffusion et dépense publique : Nous avons le souci de la bonne dépense. Les collectivités essaient de tendre à un tirage raisonnable. Exemple avec deux publications importantes dans l'année : le Bel été européen (période estivale) et Bourges féérique (période hivernale). Ce sont des supports diffusés à 10 000 exemplaires. On sait aujourd'hui, avec le recul et l'expérience des années, qu'il n'y a pas de gaspillage sur ces tirages.

[Coût Nouvelles de Bourges : Impression de 40 000 exemplaires = 4 312 euros TTC. La distribution toutes boîtes aux lettres = 2 888 euros TTC. Le coût total est de 7 200 euros TTC. Coût au numéro = 0,18 centimes TTC.]

Les budgets de la collectivité ont dû être revus suite aux annonces nationales. Il s'agit de revoir sa copie plusieurs fois par an et de s'adapter en fonction des budgets attribués à chaque service.

Réseaux sociaux : Depuis septembre, la Ville de Bourges s'est dotée d'une Community manager. Elle est chargée de la gestion des réseaux sociaux de la ville (Facebook, Instagram, X, LinkedIn et Tik Tok). Il y a une diversité de réseaux sociaux et de formats (photos, vidéos, interviews) car de multiples publics. Il y a un suivi des statistiques sur les différents supports pour s'informer de la visibilité des publications, le type de profil des utilisateurs et par conséquent pouvoir s'adapter aux besoins. Ce qui fonctionne le moins est le contenu purement informationnel et à l'inverse ce qui engage est le contenu vidéo et photo où l'on retrouve davantage d'interactions.

Un calendrier éditorial a été mis en place pour avoir une logique et une régularité dans l'information. L'abondance de publications noie le message. Il est donc essentiel d'avoir le bon dosage.

Présentation du service communication :

Le rôle du service communication est d'informer la population au sens large, en étant à la fois précis et transparente. L'enjeu est d'avoir une information de qualité et d'être compris par tous. C'est un exercice compliqué.

Une communication pour toutes et tous : Pour y parvenir, il existe désormais à la demande de la présidente de l'agglomération, Irène FELIX, une page écrite en FALC dans le magazine de l'agglomération « En com'1 ». Ce magazine paraît 6 fois par an et est distribué dans toutes les boîtes aux lettres des 17 communes de l'agglomération. Cette page est écrite par le GEDHIF.

Relayer la parole des services : Au-delà d'être compris par tous, le service doit relayer la parole des divers services des trois collectivités (CCAS, Ville de Bourges et Agglomération Bourges Plus). Cet exercice est complexe car en fonction des actions des services on ne s'adresse pas au même public et pas avec les mêmes supports.

Les multiples sources d'information : Le lien émetteur/récepteur a évolué au cours des siècles. Au 19ème siècle, lorsqu'une loi est promulguée, c'est le député qui en informe les citoyens à son retour dans sa circonscription. Aujourd'hui ce sont les citoyens qui parfois informent le député car ils ont eu l'information par une autre source. Jamais au cours de l'histoire les habitants n'ont eu autant de sources d'informations. Il existe aujourd'hui une diversité de supports : papier, affichage, conférence, tables rondes, rencontres, réseaux sociaux. Et malgré cela, on reste confronté à des gens qui nous disent « nous ne sommes pas au courant ».

Pour que cette information soit la mieux diffusée, nous disposons :

- Du journal municipal « Les nouvelles de Bourges » diffusé à 40 000 exemplaires, distribué dans toutes les boîtes aux lettres par le groupe La Poste (marché public). 11 numéros/an,
- Le magazine de l'Agglo « En com'1 » distribué dans toutes les boîtes aux lettres par le groupe La Poste (marché public). 6 numéros/an.
- Supports écrits que l'on retrouve dans les établissements publics : médiathèque, bibliothèques, centres sociaux, mairie, mairies-annexes, équipements sportifs.

Diffusion et dépense publique : Nous avons le souci de la bonne dépense. Les collectivités essaient de tendre à un tirage raisonnable. Exemple avec deux publications importantes dans l'année : le Bel été européen (période estivale) et Bourges féérique (période hivernale). Ce sont des supports diffusés à 10 000 exemplaires. On sait aujourd'hui, avec le recul et l'expérience des années, qu'il n'y a pas de gaspillage sur ces tirages.

[Coût Nouvelles de Bourges : Impression de 40 000 exemplaires = 4 312 euros TTC. La distribution toutes boîtes aux lettres = 2 888 euros TTC. Le coût total est de 7 200 euros TTC. Coût au numéro = 0,18 centimes TTC.]

Les budgets de la collectivité ont dû être revus suite aux annonces nationales. Il s'agit de revoir sa copie plusieurs fois par an et de s'adapter en fonction des budgets attribués à chaque service.

Réseaux sociaux : Depuis septembre, la Ville de Bourges s'est dotée d'une Community manager. Elle est chargée de la gestion des réseaux sociaux de la ville (Facebook, Instagram, X, LinkedIn et Tik Tok). Il y a une diversité de réseaux sociaux et de formats (photos, vidéos, interviews) car de multiples publics. Il y a un suivi des statistiques sur les différents supports pour s'informer de la visibilité des publications, le type de profil des utilisateurs et par conséquent pouvoir s'adapter aux besoins. Ce qui fonctionne le moins est le contenu purement informationnel et à l'inverse ce qui engage est le contenu vidéo et photo où l'on retrouve davantage d'interactions.

Un calendrier éditorial a été mis en place pour avoir une logique et une régularité dans l'information. L'abondance de publications noie le message. Il est donc essentiel d'avoir le bon dosage.

Échanges :

Questions : Pourquoi ne pas laisser le choix aux habitants ? Car l'un des constats réalisés par l'AC concerne la dispersion de l'information. Beaucoup de supports écrits existent un peu partout et la plupart d'entre-eux sont inconnus de la population. A l'ère du numérique, pourquoi imprimer 40 000 exemplaires des NDB ?

→ **Réponses :** Il serait difficile de pouvoir faire du cas par cas sur les NDB ou le magazine de l'Agglo. Le toutes boîtes aux lettres permet une information de proximité et pour toutes et tous. Néanmoins on ne recourt pas aux toutes boîtes aux lettres de manière systématique. C'est un choix réfléchi et seulement pris pour les informations qui le nécessitent, comme les réunions publiques.

Q : Le site internet est quelque peu vieillissant, et l'information n'est pas facile à trouver. Le site n'est pas adapté à tous, ex : malvoyant. Pourquoi ne pas s'équiper avec un outil clé en main ?

→ **R :** La collectivité en a conscience et un travail de refonte a été amorcé. La question principale reste le budget. Et malgré ce que l'on peut penser, les outils clés en main sont coûteux pour les grosses collectivités.

Remarques : Les supports sont pertinents et utiles pour les habitants. L'information est variée et dense. Il y a cependant parfois des difficultés de lecture à cause des couleurs utilisées pour le texte et le fond de page.

→ **R :** Nous travaillons avec l'association Valentin Haüy (aide aux personnes déficientes visuelles). Chaque mois, le numéro des NDB leur est envoyé à l'association pour qu'elle puisse les retranscrire et les mettre à disposition de personnes déficiente visuelle. Nous essayons d'être vigilent à cette facilité de lecture, avec tout de même le souci d'avoir des pages attractives.

Q : Serait-il envisageable de diffuser la liste des supports écrits et des lieux où l'on peut les retrouver ? Par exemple, nous pourrions retrouver cette liste dans certains numéros des NDB, pour rappel.

→ **R :** Cette multitude de support s'explique par la multitude de services municipaux et/ou communautaires (médiathèque, bibliothèques, CCAS volets seniors et petite enfance, plan vélo, les déchets, les équipements sportifs, etc.). Nous retenons l'idée de communiquer régulièrement via le site internet et/ou les NDB sur les supports de communication disponibles.

Q : Pourquoi existe-t-il autant de page FB « ville » ? Il est difficile de trouver une information « officielle » sur les réseaux sociaux notamment avec le « Sortir à Bourges ». C'est une page créée par un habitant et non la page officielle de la ville. Néanmoins c'est cette page qui ressort lorsqu'on effectue une recherche.

→ **R :** Une cartographie des réseaux sociaux et pages FB existants a été réalisé. Le constat est qu'il existe de nombreuses pages FB des services municipaux. Les services souhaitent informer sur leur actualité et leurs offres et ont pris la responsabilité de créer une page dédiée au service concerné, car la page FB de la Ville, seule, ne permet pas la diffusion d'autant d'informations. Nous avons créé une identité visuelle pour les informations « Sortir à Bourges » relayé sur Facebook Ville de Bourges. Cela permettra une meilleure identification de l'information de la part des utilisateurs.

Q : Comment a été envisagée la modération sur les réseaux sociaux ?

→ **R :** FB était devenu un véritable défouloir avec des propos parfois diffamatoires, haineux, etc. Nous avons dû fermer l'accès aux commentaires, car il nous était impossible d'être 24H/24H à vérifier ce qui était écrit sous les publications. Cela nécessiterait trop de personnel. Pour les collectivités territoriales qui ont une parole officielle, cela devient difficile de faire face à la régulation et à la modération des échanges. Aujourd'hui des institutions se retirent de certains réseaux sociaux faute de modération.

Q : Pourquoi les publications n'apparaissent pas de manière simultanée sur les différents réseaux sociaux ?

→ **R :** Nous publions en fonction de l'audience, sur Instagram par exemple nous privilégierons les publications le soir et sur FB le matin.

Présentation de la structure et de ses missions :

Mission et activités :

- Développement économique du tourisme
- Promotion, communication, et commercialisation de produits touristiques.
- Études qualitatives et quantitatives, gestion de labels, campagnes de promotion, accueil touristique, et vente de produits touristiques.

L'Office de Tourisme de Bourges est intégrée à l'AD2T (Agence de développement touristique des territoires du Cher).

Le fonctionnement des organisations touristiques : Elles sont régies par le Code du Tourisme, un code d'état. Les collectivités territoriales (régions, départements, communautés de communes) interviennent sur le tourisme. Un travail en synergie s'opère entre les différentes structures touristiques (CRT, CDT, offices de tourisme) alors que c'est un secteur très concurrentiel.

La promotion et la communication : Promotion commune et mutualisation des moyens avec l'Indre et pour la marque "Berry Province". Cela facilite l'identification géographique et culturelle. Les outils promotionnels les plus utilisés sont les réseaux sociaux, les relations presse, l'appel à des influenceurs et les campagnes nationales.

La commercialisation :

- Une agence de voyages réceptive : vente de produits touristiques, redistribution des revenus aux professionnels locaux.
- Une centrale de réservation : gestion de meublés de tourisme et vente de forfaits complets.
- L'accueil touristique

L'Office de Tourisme de Bourges : Il est classé catégorie 1. C'est un label d'excellence. De plus sont développés des services supplémentaires (billetterie, animations, expériences numériques). L'Office fait preuve d'innovation dans ses offres touristiques avec la création de "La Loge des Bâisseurs" (expérience numérique sur les métiers de la cathédrale) qui permet une immersion pour le public.

L'objectif premier est l'augmenter de la fréquentation touristique et la consommation sur le territoire. Cela passe par la promotion du territoire via des campagnes nationales (ex : campagne d'affichage dans le métro parisien) et des actions ciblées pour attirer les visiteurs en dehors des périodes de haute saison.

La stratégie de communication et de promotion passe par plusieurs canaux :

- Les réseaux sociaux : son utilisation intensive sur Facebook, Instagram, TikTok permet la proposition de la ville de Bourges. Un contenu adapté à chaque plateforme pour toucher différentes tranches d'âge.
- Des spots publicitaires : un nouveau spot publicitaire tourné en 2024 est diffusé sur France Télévision et autres supports. Le spot met en avant les atouts de Bourges et sera décliné en capsules pour les réseaux sociaux.
- Un magazine et des brochures : publication d'un magazine de style de vie "On Bourges" deux fois par an (printemps-été et automne-hiver) et une distribution de brochures en plusieurs langues.
- Des influenceurs et journalistes : collaboration avec des influenceurs et des journalistes pour augmenter la visibilité de Bourges. Des accords avec des chaînes de télévision et des magazines pour des reportages et des émissions spéciales.

Les événements et les partenariats :

- Des événements culturels : promotion d'événements comme le Printemps de Bourges et accueil de journalistes pour couvrir ces événements.
- Des partenariats : collaboration avec des célébrités comme Lorant Deutsch et Pierre Arditi pour des campagnes de promotion. Utilisation de la notoriété de ces personnalités pour attirer l'attention sur Bourges.

Le développement Touristique passe par l'amélioration de 3 points :

- **Les hébergements** : il y a besoin d'augmenter l'offre d'hébergement, notamment avec des hôtels haut de gamme (4 et 5 étoiles) et des auberges de jeunesse.
- **La restauration** : avancer vers une diversification de l'offre de restauration pour répondre aux attentes des touristes, notamment en termes de cuisine locale et de services adaptés aux différents horaires de repas.
- **L'accessibilité** : il faut une amélioration des infrastructures de transport (routes, trains) pour faciliter l'accès à Bourges, notamment en période de forte affluence.

L'impact de Bourges 2028, une année et au-delà : On attend près de 2 millions de visiteurs pour l'année 2028 et un impact économique significatif et durable sur plusieurs années. L'année 2028 est également la possibilité d'augmenter les investissements dans les infrastructures touristiques et culturelles. C'est la nécessité de mettre en place une coordination avec les collectivités locales et les acteurs économiques pour maximiser les retombées économiques.

La Communication et la coordination : La promotion de la marque "Berry Province" passe par une harmonisation des actions de communication entre les différentes entités (office de tourisme, agglomération, région).

Les objectifs à long terme :

- Le développement durable : La mise en place de projets durables pour attirer les touristes tout au long de l'année, notamment en dehors des périodes de haute saison.
- La qualité de l'accueil : L'enjeu de la formation des professionnels du tourisme pour améliorer la qualité de l'accueil et répondre aux attentes des visiteurs.
- La diversification de l'offre : Proposer une offre touristique variée pour attirer différents types de touristes (culture, loisirs, tourisme d'affaires, etc.).

Entretien de Marie-Laure SUBTIL, Responsable du dispositif Territoire Zéro chômeur de longue durée

Présentation du dispositif "Territoire Zéro Chômeur (de longue durée)" :

Contexte et mise en place : Depuis 2020, la communauté d'agglomération Bourges Plus travaille à la mise en place de ce projet et soutient cette initiative visant à réinventer le rapport à l'emploi et à offrir une nouvelle perspective aux personnes les plus éloignées de l'emploi.

Lancée en France en 2016, le dispositif Territoire zéro chômeur de longue durée (TZCLD) s'inscrit dans une expérimentation nationale initiée par, entre autres, l'association ATD-Quart Monde, qui vise à combattre le chômage de longue durée dans des territoires ciblés.

2020 : Bourges devient un territoire émergent TZCLD. La délibération du 12 juin 2020 officialise la candidature de la ville de Bourges pour la mise en place du projet.

2021 : La communauté d'agglomération Bourges Plus, au nom de ses compétences économiques, prend le relais de la ville de Bourges pour porter le projet.

C'est une initiative nationale. Il y a eu des concertations au niveau national et il va y avoir une proposition de loi pour pérenniser ce dispositif très positif, qui est sensé prendre fin en 2026. TZCLD est un dispositif "dentelle". On va à la rencontre des gens et on s'adapte au profil de chacun. Par exemple un peintre de + de 50 ans, ou quelqu'un du bâtiment, ne pourra plus faire de la peinture pendant 35H, parce qu'il a des difficultés physiques mais peut-être qu'il peut le faire 2 demi journées et montrer ses compétences à quelqu'un d'autre.

Ce sont des personnes éloignées de l'emploi, ils ne savent même plus comment faire et où aller. Donc, c'est pour ça que l'on fait beaucoup de démarches d'aller vers. Des moments où on va à la rencontre des citoyens, où l'on parle d'emploi. C'est important car les personnes concernées par le dispositif ne font pas la démarche de venir vers nous. Ils ont tellement subi de refus, qu'ils n'ont plus confiance.

2024 : Création de l'entreprise à but d'emploi (EBE) BEST. Elle a été créée pour répondre spécifiquement aux besoins des personnes éloignées du marché du travail. Elle s'engage à les embaucher en CDI, leur offrant ainsi une sécurité professionnelle et des perspectives d'évolution. Aujourd'hui, les EBE sont au nombre de 84 en France et chacune a créé sa structure. A Bourges, il s'agit de la création de l'association BEST (Bosses Ensemble sur le Territoire). Sa vocation est d'offrir des services complémentaires qui ne sont pas couverts par les entreprises privées sur le secteur.

BEST propose une structure « inversée », où les salariés choisissent leur temps de travail et les missions sont adaptées à leurs compétences et intérêts :

- un atelier couture créative
- un atelier de réparation de vélos
- le développement des services de conciergerie pour de petites tâches comme déposer un colis, monter un meuble, accompagner les usagers dans leurs démarches quotidiennes.

La moyenne d'âge des employés est de 52 ans, avec des personnes allant jusqu'à 60 ans, tandis que le plus jeune a 45 ans. Les profils sont variés.

Il existe deux types de partenaires :

- Les partenaires autour de l'emploi (France Travail, Département, organismes d'insertion etc.) qui lorsqu'ils ne trouvent pas de solution font le lien avec nous,
- Les entreprises partenaires qui vont recruter (s'étendent au-delà du territoire berruyer) et les organismes de formation.

L'un des défis de ce territoire c'est de ne pas être en concurrence avec les entreprises d'insertion et les structures dédiés à l'emploi (l'Entraide, la Régie, le Relai etc.). Le but est de travailler ensemble et d'aller ensemble chercher des marchés.

Le périmètre : Il a fait l'objet d'une concertation. Il s'étend sur 4km² et s'étale sur les quartiers Gibjoncs-Pressavois-Turly. Sur ces 4km², on a recensé 300 habitants qui peuvent bénéficier d'un accompagnement de la part de Territoire Zéro Chômeur de longue durée. Sur ce périmètre, on compte 900 personnes au chômage (tout confondu, pas que chômeur de longue durée) dont plus de 500 personnes au RSA. Il y avait donc un réel enjeu et besoin sur ce dernier. En parallèle, c'était également un choix politique. En effet, sur ce territoire s'opère un renouvellement urbain. C'est l'idée d'une dynamique sur plusieurs plans et pas seulement urbaine.

Public concerné : Nous sommes sur un accompagnement potentiel de 300 personnes sur 5 ans. Ça veut dire qu'on fait l'hypothèse de toucher 300 personnes qui sont très éloignées de l'emploi. A terme cela veut dire :

- 150 personnes recrutées via les EBE (Entreprise à but d'emploi)
- 150 personnes pour lesquelles avec tous les partenaires on trouvera des solutions en dehors (ex : reprise de formation)

Aujourd'hui : BEST c'est 17 salariés en CDI (dont 50% à mi-temps). On s'aperçoit que dans le retour à l'emploi les freins ne sont pas suffisamment identifiés. Il y a des problématiques de santé. On déclenche des accompagnements pour que les problématiques de santé soient reconnues auprès des publics aidés et auprès de l'administration. L'idée est de trouver un travail adapté à la situation de chacun. Dans les EBE + de 25 % des personnes sont reconnues travailleurs handicapés.

La santé mentale est un gros enjeu, notamment avec les problématiques de détection. Il peut être compliqué pour les publics concernés de retravailler, accepter d'avoir des collègues, des contacts humains, des horaires. Le cadre qu'impose le travail peut devenir un réel obstacle.

On a quand même de la chance d'avoir des dispositifs sur le territoire, notamment une équipe mobile de psychiatrie-précarité avec qui l'on travaille. Elle accompagne les personnes de l'EBE et les équipes.

Une typologie de public :

- Les personnes vieillissantes, que l'on appelle sénior au travail qui ont des problèmes de santé. Cela représente un public important. La première cause de privation d'emploi, c'est la santé.
- Les personnes avec un parcours de vie chaotique et qui ont décroché.
- Les personnes de tout âge qui ont des problèmes de santé physique et psychique.
- Les mères qui ont fait le choix d'élever leurs enfants et une fois les enfants adultes qui se posent la question du retour à l'emploi.

Présentation de l'association Imanis :

L'association, fondée en 1993, intervient auprès des personnes en situation de précarité. À Bourges, elle propose un accueil de jour pour :

- Les personnes sans domicile fixe ;
- Les personnes isolées ;
- Les malades sans-abri, avec des lits dédiés à l'accueil et aux soins ;
- Les femmes victimes de violences ;
- Les personnes étrangères.

Depuis 2018, l'association a fusionné et est devenue Imanis. Par ailleurs, elle avait auparavant pour nom Cher Accueil.

L' accueil de jour : Situé à Bourges, il offre un accueil inconditionnel toute la journée. Bien que l'hébergement ne soit pas proposé, cet espace accueille :

- Principalement des personnes sans domicile fixe ;
- Des personnes âgées isolées ou des familles qui souhaitent un lieu de repos ou d'échange.

Ses services incluent :

- Petits-déjeuners ;
- Douches gratuites ;
- Accès au droit (réouverture des droits sociaux) ;
- Support juridique pour les personnes en situation irrégulière ;
- Médiation en santé assurée par une infirmière pour faire le lien avec les organismes de soins.
- Service de domiciliation

Les après-midi sont dédiés à des activités variées (culturelles, sociales...), adaptées aux besoins des participants.

Capacité et localisation : L'accueil est situé rue Albert Hervet, dans une maison discrète proche du Château d'eau-Château d'art. Environ 60 à 70 passages par jour sont enregistrés. Cependant, les locaux actuels sont exigus, ce qui motive une recherche pour un nouveau lieu.

Financement et soutien : Les activités de l'association sont financées par :

- Des subventions de l'État, la municipalité et le conseil départemental ;
- Le réseau de la Fondation pour le logement des défavorisés (anciennement Fondation Abbé Pierre).

Maraudes : L'association organise également des maraudes en ville, mobilisant une équipe salariée ainsi que des partenaires (ex. : Addictions France).

Communication et orientation : Pour s'orienter vers les services proposés, les bénéficiaires sont souvent informés par bouche-à-oreille ou grâce à une cartographie des structures d'aide, conçue en collaboration avec le CCAS. Cette carte répertorie les lieux offrant des aides alimentaires, vestimentaires et de logement. L'annuaire numérique *Soliguide* permet également de consulter les structures disponibles par thématique (alimentaire, hébergement, etc.).

Augmentation du public jeune et précarisé : Un des constats majeurs est l'augmentation du nombre de jeunes de moins de 25 ans, sans ressources, sans logement et sans soutien familial. Ces situations souvent complexes révèlent des souffrances profondes. Cette évolution du public reflète des besoins croissants et met en lumière la difficulté de créer un lien solide entre les secteurs social et médico-social, bien que ce lien soit essentiel.

Ressources médicales limitées : Dans les structures d'accueil, le soutien médical se concentre principalement sur une infirmière présente, avec un partenariat occasionnel d'une infirmière psychiatrique qui intervient une fois par mois. Cependant, il manque un soutien psychologique régulier, ce qui limite l'accompagnement des personnes dans des situations complexes.

Saisonnalité et évolution de la fréquentation : Bien que la fréquentation ait toujours été régulière, des évolutions notables ont été observées récemment, notamment l'arrivée de festivaliers qui ajoutaient une diversité intéressante. Malgré cette dynamique, les familles avec enfants sont généralement orientées vers des structures adaptées, comme les hébergements d'urgence.

Public récurrent et nouveau : Les structures accueillent un public mixte. Un noyau de personnes régulières, souvent connues depuis des années et de nouveaux arrivants chaque jour, parfois de passage. La plateforme SI-SIAO permet de suivre les démarches d'hébergement effectuées par les personnes dans divers départements grâce au numéro national 115.

Les trois missions principales des accueils de jour sont :

1. Accueil : offrir un espace chaleureux et accessible à tous.
2. Écoute : prendre le temps de comprendre les besoins des individus.
3. Orientation : aider à ouvrir les premiers droits et diriger vers les structures adaptées.

Les accueils de jour privilégient la mise à l'abri et la création d'un environnement apaisé, afin que les bénéficiaires puissent progressivement envisager des démarches et des projets à plus long terme.

Les personnes ayant un parcours long dans la rue cumulent souvent des problématiques telles que :

- Troubles psychiatriques ;
- Addictions pour survivre ;
- Accumulation d'autres difficultés dues au temps passé sans abri.

Les structures d'hébergement telles que les CHRS (Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale) offrent un hébergement avec un contrat exigeant des démarches adaptées au profil des bénéficiaires. Ces dispositifs visent à encourager une insertion progressive.

Accès au logement et mise à l'abri : Les hébergements d'urgence permettent d'offrir un lit et un toit, mais certaines personnes préfèrent dormir à l'extérieur, souvent parce que vivre entre quatre murs leur semble trop difficile. Cette situation illustre des défis profonds liés à la détresse psychologique et à la difficulté de réadaptation à un cadre structuré.

Analyse des besoins et ressources disponibles : Un recensement des besoins sociaux est réalisé régulièrement, y compris à travers les données de l'INSEE et des études locales. Ces analyses permettent d'avoir une idée du nombre de personnes en précarité sur le territoire. À Bourges, plusieurs grandes associations (comme Imanis et Le Relais) et la ville travaillent ensemble pour fournir une aide adaptée aux plus précaires.

Projets et initiatives locales :

1. Domiciliation : les chiffres des domiciliations donnent une indication approximative du nombre de personnes sans logement
2. Nuit de la Solidarité : ce projet initié par la mairie prévoit des maraudes sur une nuit pour mieux comprendre la situation des personnes en précarité, y compris celles vivant dans des squats.

Partenariats et bilans : Les associations établissent des bilans d'activité transmis aux partenaires institutionnels comme la mairie, le département, ou la police. Ces rapports alimentent une cartographie des besoins et des structures disponibles.

Distribution géographique et solidarité : La majorité des personnes sans domicile fixe (SDF) se concentre en centre-ville, où se trouvent les structures d'accueil et les opportunités de collecte d'aide. En revanche, dans certains quartiers, la solidarité locale atténuée la précarité visible, notamment dans les quartiers nord.

Hébergement d'urgence : une capacité limitée. À Bourges, il y a environ 30 places en abri de nuit et 60 places en hébergement d'urgence, ce qui reste insuffisant. Les priorités d'hébergement sont données :

- Aux familles avec enfants ;
- Aux femmes isolées ;
- Aux personnes avec des soucis de santé.

Les hommes isolés sont souvent en bas de cette hiérarchie d'accueil.

Difficultés et priorités : La demande d'hébergement dépasse largement les disponibilités. Même si des efforts sont faits, notamment pour protéger les enfants, des personnes continuent de dormir dehors. Certains SDF choisissent de rester à l'extérieur en raison d'expériences traumatisantes dans les hébergements collectifs.

Réflexions sur l'avenir : Une plateforme nationale gère les places d'hébergement d'urgence, mais leur nombre reste insuffisant face aux besoins croissants. Les structures d'accueil et les hébergements d'urgence sont essentiels pour offrir un répit, mais des solutions à plus long terme sont nécessaires pour permettre aux personnes de sortir durablement de la précarité.

Hébergement d'urgence et abris de nuit : Les abris de nuit servent à accueillir des personnes dans les situations les plus précaires. Ces lieux ouvrent généralement de 20 h à 8 h, permettant uniquement de passer la nuit. Cependant, ils souffrent de problèmes fréquents liés à :

- La violence entre les occupants ;
- L'insécurité, notamment pour les personnes vulnérables comme les personnes âgées.

Une alternative serait de proposer des espaces plus individualisés pour garantir la sécurité et le confort des accueillis.

Accueil et alimentation : À l'accueil de jour, comme celui de Imanis, les services incluent :

- Café et petits-déjeuners gratuits ;
- Atelier de cuisine. Les repas sont confectionnés avec les bénéficiaires pour leur apprendre à cuisiner des plats simples, reproductibles avec des moyens limités.

Bagagerie et stockage sécurisé : Les abris de nuit manquent de solutions de stockage sécurisé pour les affaires personnelles des sans-abris. Une idée serait de développer des systèmes de casiers sécurisés, accessibles avec un code et une surveillance adéquate, pour permettre aux bénéficiaires de déposer leurs bagages en toute sécurité. Inspiré des initiatives comme celles vues en médiathèques, ce système de bagagerie pourrait être testé avant une mise en place généralisée.

Problématiques et pistes de réflexion :

→ Sécurité dans les abris de nuit :

- Il est crucial d'assurer un cadre sécurisé pour les occupants, avec des règles strictes sur la consommation de substances.
- L'exclusion des personnes violentes ou sous influence doit être gérée avec précaution.

→ Partenariats avec les producteurs locaux :

- Des projets comme « Mieux manger pour tous » mettent en avant l'utilisation de produits locaux pour renforcer la qualité des repas tout en soutenant l'économie locale.

→ Gestion et financement :

- Les abris de nuit nécessitent des investissements pour améliorer la structure et Bagagerie et stockage des affaires personnelles.*

Alimentation et partenariats : Les associations collaborent avec la banque alimentaire qui collecte les invendus, notamment chez Carrefour. Ces denrées permettent de proposer des petits-déjeuners et quelques repas, souvent inclus. D'autres structures comme les Restos du Cœur ou des collectifs locaux apportent également un soutien alimentaire précieux.

Accès aux ressources numériques et culturelles : Les bénéficiaires ont accès à des ordinateurs gratuits pour des démarches administratives au sein de l'association. Il existe également un accès au Wi-Fi public, à proximité, près de l'ancien château d'eau. Une petite bibliothèque est mise à disposition pour ceux qui souhaitent lire ou emprunter des livres. Par ailleurs, des partenariats culturels avec des structures comme la Maison de la Culture permettent aux bénéficiaires d'assister à des spectacles, bien qu'ils puissent parfois se sentir mal à l'aise dans ces environnements.

Sociabilisation et inclusion : La création de moments de rencontre et de convivialité avec le reste du quartier pourrait constituer un vecteur de stabilisation. Cependant, certaines personnes peuvent craindre d'être identifiées et évitent ces interactions. Les partenariats avec des associations comme la Maison de l'Enfance et d'autres structures visent à offrir des temps d'échange, tout en répondant aux priorités immédiates des bénéficiaires : savoir où dormir et quoi manger.

Coordination des associations : Bien que les associations à Bourges soient nombreuses et actives, une meilleure coordination pourrait optimiser leurs actions. Travailler ensemble sur des projets communs permettrait de renforcer l'impact sur les publics précaires et de mieux répondre aux besoins croissants.

Mise en place de la coordination pour la précarité à Bourges : Depuis l'arrivée d'Ambre Grégoire, chargée d'appui à la gestion des projets au CCAS, une réunion de coordination des acteurs de la précarité a été instaurée. Cette initiative, en place depuis trois ans, permet aux associations et aux structures impliquées dans le soutien aux personnes précaires de se retrouver pour :

- Partager les actualités ;
- Discuter des projets communs ;
- Éviter les doublons pour une action plus efficace.

Amélioration par rapport au passé : Avant la mise en place de ces réunions, les associations travaillaient de manière isolée, souvent sans connaître les actions des autres. Cela entraînait des efforts redondants et un manque de coordination. Depuis cette coordination, les interactions se sont largement améliorées, bien que des efforts restent à faire pour parvenir à une véritable collaboration dans les projets.

Défis liés au partenariat : Les partenariats entre associations à Bourges demeurent complexes. Contrairement à Vierzon, où une solidarité plus naturelle favorise les actions collectives, à Bourges :

- Certaines associations hésitent à collaborer par crainte de ne pas être mises en avant ;
- Les financements limités entraînent une compétition entre structures, chacun cherchant à maximiser ses ressources.

Problématiques financières : Le milieu associatif est lourdement impacté par les restrictions budgétaires. Certaines associations voient leurs subventions réduites ou annulées faute de résultats probants. Cela complique davantage la mise en place de projets mutualisés, chaque structure tendant à privilégier ses propres intérêts dans la recherche de financements.

Pistes d'amélioration : Il est nécessaire de développer des projets qui favorisent la mutualisation des moyens et une véritable collaboration entre les acteurs. Malgré ces défis, la mise en place de la coordination des associations représente une avancée notable et encourageante pour le monde associatif à Bourges.

Présentation du Centre Communal d'Action Sociale de Bourges (CCAS) :

Le CCAS Qu'est-ce que c'est ? : Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

Fonctionnement : Le conseil d'administration du CCAS est composé de 17 membres, dont des élus de la majorité, 2 élus de l'opposition, et des représentants d'associations (UDAF, APF, CFDT, Collectif des Mamans, Le Relais, Entraide Berruyère, Secours Populaire, Secours Catholique etc.). Et le CCAS est présidé par le maire. Les décisions sont prises par délibération du conseil d'administration.

Organisation des Services : Le CCAS est situé au 1^{er} étage de l'Hôtel de Ville. Il compte 166 agents au service de la population répartis en dans deux directions :

→ **Petite enfance, Éducation populaire, culture et parentalité** :

- 7 établissements d'accueil du jeune enfant et 7 crèches gérées par la ville.
- 3 lieux d'accueil Enfant-Parent dans les quartiers prioritaires
- 2 centres sociaux : Rosa Parks au val d'Auron, Ghada Hatem Gantzer à la Chancellerie. Dans chaque centre sociaux on va retrouver un travailleur social, des animateurs, un centre de loisirs et un accueil. Tout habitant du quartier peut venir au centre social pour avoir une information, profiter d'actions collectives et d'interventions d'associations en lien avec des projets déterminés avec les habitants.
- Relais petite enfance : guichet unique pour les parents.

→ **Solidarité et Bien Vieillir** :

- Deux résidences autonomie : Simone de Beauvoir et Jacqueline Auriol.
- Un accueil séniors avec travailleurs sociaux.
- Un service d'animation sénior : programmes d'animations, portage de repas, mobilité, soins infirmiers à domicile.
- Un centre de ressources territorial pour personnes âgées : actions de prévention et soutien aux professionnels.

Missions Obligatoires :

- Instruction à l'aide sociale : dossiers d'aide sociale pour les EHPAD.
- Domiciliation : adresse postale pour les personnes sans domicile fixe.
- Accompagnement des domiciliés : service social pour les bénéficiaires du RSA et les domiciliés.

Projets et Initiatives :

- Agenda 21 de la longévité : plan d'action pour une ville inclusive, labellisée "Amis des Aînés".
- Aide alimentaire : coordination des acteurs, diagnostic et plan d'action pour faciliter l'accès à l'aide alimentaire.
- Lutte contre l'isolement : fichier de bienveillance, campagnes de sensibilisation, bénévoles et services civiques.
- Accueil des Ukrainiens : accompagnement pour les démarches administratives et médicales.

Subventions : le CCAS est subventionné par la CAF, le Conseil départemental, l'État, l'ARS, les usagers et par la Ville de Bourges.

Le CCAS de Bourges joue un rôle central dans l'accompagnement des habitants, avec des missions variées allant de la petite enfance à l'accompagnement des personnes âgées, en passant par la lutte contre la précarité et l'isolement. Le projet d'établissement du CCAS pour 2025-2030 inclut des ambitions fortes, notamment sur la question alimentaire.

Présentation des projets accessibilité :

L'accessibilité urbaine concerne divers aspects tels que les transports, les bâtiments, l'information numérique et les espaces publics. Une politique transversale est essentielle pour garantir l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Depuis 2011, un schéma directeur guide les actions et permet d'adapter progressivement les établissements recevant du public (ERP) et les infrastructures.

Les principales mesures mises en place :

- Transports adaptés : bus à plateforme basse, alertes sonores et tactiles, sécurisation des passages piétons.
- Rénovation des bâtiments : mise en conformité des mairies, écoles et hôpitaux, tout en prenant en compte les contraintes patrimoniales.
- Numérique : sites internet accessibles et solutions adaptées aux handicaps cognitifs et sensoriels.
- Urbanisme : revêtements stabilisés, préconisations pour trottoirs et voiries, respect des normes de pente.
- Sensibilisation : événements organisés pour les 20 ans de la loi de 2005 et bilan des avancées.

Contraintes et enjeux :

- Coût élevé des travaux (4 à 5 millions d'euros).
- L'adaptation complexe des espaces urbains, notamment dans les zones historiques. L'autonomie des personnes handicapées doit être privilégiée plutôt qu'une simple assistance.
- Élaboration d'une cartographie interactive pour orienter les déplacements accessibles.

L'accessibilité est un défi constant, nécessitant des efforts de rénovation, une approche progressive et une harmonisation des solutions afin d'éviter les conflits entre les différents besoins. Malgré les obstacles, la France a progressé grâce à la loi de 2005 et ambitionne de renforcer ses dispositifs d'ici 2028.

L'accessibilité urbaine ne se limite pas à l'aménagement des infrastructures physiques, mais englobe également l'accès à l'information et aux services publics. Une structuration des données est nécessaire pour garantir une meilleure lisibilité et compréhension, notamment pour les personnes en situation de handicap.

Principaux axes d'amélioration :

- Urbanisme et accessibilité : Diagnostic des parcours accessibles, notamment en centre-ville, avec un équilibre entre préservation du patrimoine et adaptations nécessaires.
- Revêtements et sécurité : Matériaux spécifiques pour éviter les sols glissants et garantir une adhérence optimale.
- Transports et circulation : Intégration des pistes cyclables et des trottoirs dans une approche globale, tout en évitant les conflits d'usage entre automobilistes et piétons.
- Rénovation des espaces publics : Modernisation progressive pour améliorer la qualité de vie des habitants et des usagers à mobilité réduite.

Enjeux majeurs :

- Stationnement anarchique : impact négatif sur la circulation des piétons et nécessité de sensibiliser les riverains.
- Coût des rénovations : environ 3 millions d'euros pour une seule rue, limitant les travaux à quelques grands projets par an.
- Accessibilité des voiries : obligation lors des rénovations mais pas pour les nouvelles infrastructures, soulevant des questions sur la durabilité des investissements.

Solutions et initiatives :

- Sécurisation des abords des écoles : projet du pédibus pour limiter l'afflux de voitures et améliorer la mobilité des élèves.
- Aménagements ludiques : espaces actifs favorisant la motricité et l'interaction sociale.
- Consultations citoyennes : implication des habitants dans les décisions urbanistiques.
- Transformation des pôles multimodaux : projet de réhabilitation autour de la gare pour améliorer la connexion entre différents moyens de transport.

L'amélioration de l'accessibilité urbaine repose sur une démarche globale mêlant sécurité, mobilité et adaptation des infrastructures. Les contraintes budgétaires et patrimoniales imposent une approche progressive, mais des solutions innovantes et une participation citoyenne peuvent permettre d'optimiser les transformations urbaines.



REMERCIEMENTS

Les membres de l'AC, le Pôle citoyenneté et Alain BOUQUIN, Maire adjoint à la citoyenneté et à la démocratie directe remercient tous les services municipaux et communautaires, les associations qui ont accepté de contribuer à cet avis.



PÔLE CITOYENNETÉ
citoyennete.democratie-directe@ville-bourges.fr
02 48 48 58 03